

# LE BRÉVIAIRE.

CHONS

Qui n'a pas rencontré dans la rue, en diligence, ou sur un bateau à vapeur, un prêtre, le bréviaire sous le bras ou dans les mains? et, en le voyant tourner les feuillets si rapidement du commencement à la fin de ce livre, qui n'a pas conçu une fois le désir de savoir ce qu'il contenait? Mais il était en latin, et d'ailleurs si gros qu'on n'a pas eu même le courage de l'emprunter pour y jeter les yeux. Nous croyons donc faire plaisir à nos lecteurs en venant leur donner en français et en quelques lignes un échantillon de ce dont ils ont eu peur, en latin et dans un gros volume. D'ailleurs il n'est pas sans intérêt de connaître un livre bien important sans doute pour l'Eglise romaine, puisqu'elle en impose des heures de lecture chaque jour à son clergé. Voyons donc ce qu'ils apprennent là, et nous connaissons mieux l'esprit du catholicisme. En terminant nous pourrions ajouter quelques réflexions.

EXTRAITS DU BRÉVIAIRE ROMAIN.

15 janvier. — *Fête de saint Paul, le premier ermite.*

« Paul se retira dans une cave du désert, où un palmier

» lui fournit la nourriture et le vêtement. Il atteignit l'âge  
» de cent treize ans. A cette époque, et par la direction de  
» Dieu, il reçut la visite d'Antoine, qui avait alors plus de  
» quatre-vingt-dix ans. Pendant qu'ils se saluaient l'un  
» l'autre de leurs noms respectifs, bien qu'ils ne se fussent  
» pas connus auparavant, et s'entretenaient des intérêts du  
» royaume de Dieu, un corbeau, qui jusque-là avait toujours  
» apporté à Paul un demi-pain, lui en apporta cette fois un  
» entier.

» Antoine, à son retour, vit l'âme de Paul monter au  
» ciel, parmi le chœur des anges et au milieu de l'assem-  
» blée des prophètes et des apôtres. Il n'avait point de bêche  
» pour creuser une fosse ; mais deux lions s'élançèrent  
» soudain du désert vers le corps du bienheureux vieillard,  
» et remuant la terre avec ardeur au moyen de leur pattes,  
» ils creusèrent une fosse convenable pour recevoir le saint  
» homme.

*Même jour.* — LEÇON IX.

» Le moine Placide, étant tombé dans un lac, était em-  
» porté par la violence des eaux et s'en allait périr, lorsque  
» Maurus, accourant à l'ordre du Seigneur, marcha sur les  
» eaux et ramena à terre son ami, qu'il avait saisi par les  
» cheveux.

» 23 janvier. — *Fête de saint Raymond.* — LEÇON VI.

» Il opéra plusieurs miracles, parmi lesquels le plus re-  
» marquable est celui-ci : devant retourner de l'île de Ma-  
» jorque à Barcelone, il étendit son manteau sur les eaux  
» et accomplit en six heures un voyage de cent soixante  
» milles, et rentra dans son monastère, bien que les portes  
» en fussent fermées.

» 17 mars. — *Fête de saint Patrick.* — LEÇON VI.

» A côté de ses soins journaliers pour les églises, il était

» infatigable dans l'exercice de la prière. On raconte qu'il  
» avait l'habitude de réciter journallement le Psautier tout  
» entier, avec des hymnes et des cantiques; que tous les  
» jours aussi il honorait Dieu de trois cents genuflexions, et  
» qu'à chaque heure canonique de la journée il se fortifiait  
» par le signe de la croix cent fois répété. Il partageait ses  
» nuits en trois parties : la première était employée à par-  
» courir cent psaumes et à fléchir les genoux deux cents  
» fois; la seconde, à achever la lecture de cinquante autres  
» psaumes, tandis qu'il était plongé dans l'eau froide, le  
» cœur, les yeux et les mains dirigées vers le ciel; dans la  
» troisième, il prenait un court repos étendu sur une pierre  
» nue.

» 7 mars. — *Fête de saint Stanislas.* — LEÇON V.

» Il offensa grièvement Boleslaüs , roi de Pologne, en le  
» reprenant hardiment de sa vie licencieuse. C'est pourquoi  
» Boleslaüs le fit comparaître en jugement devant une as-  
» semblée d'Etat, où il lui reprocha calomnieusement la  
» possession illégale d'un champ, qu'il avait en réalité  
» acheté au nom de son église. Comme l'évêque ne pouvait  
» prouver son assertion par des pièces, et que les témoins  
» craignaient de dire la vérité, le premier s'engagea à ame-  
» ner, trois jours après, devant la cour, Pierre, celui qui lui  
» avait vendu le champ et qui était mort depuis trois ans.  
» Les conditions ayant été acceptées au milieu de l'hilarité  
» générale, l'homme de Dieu se consacre durant les trois  
» jours entiers au jeûne et à la prière, et, au jour fixé, après  
» avoir célébré le sacrifice de la messe, il commande à Pierre  
» de sortir de son tombeau. Pierre, rendu à l'instant même  
» à la vie, suit l'évêque devant le tribunal, et la, pendant  
» que le roi et tous les assistants sont confondus d'étonne-  
» ment, il rend son témoignage à l'égard du champ qu'il a  
» vendu, et dont le prix lui a été bien remis par l'évêque;  
» après quoi il se rendort au Seigneur pour la seconde fois.

» LEÇON VI.

» Boleslaüs envoya des soldats dans l'église pour tuer le  
» saint évêque ; ceux-ci, après avoir essayé par trois fois  
» d'accomplir secrètement leur mission par la violence, se  
» virent repoussés à la dernière par l'interposition divine.  
» Enfin ce roi impie trancha de sa propre main la tête au  
» prêtre de Dieu, pendant qu'il offrait la Victime sans tache  
» sur l'autel. Mais des aigles défendirent contre les bêtes  
» sauvages son corps, qui avait été mis en pièces, et dont les  
» membres avaient été dispersés dans le pays. Bientôt après  
» les chanoines de Cracovie rassemblèrent ses membres  
» épars à l'aide d'une lueur nocturne, qui resplendit dans  
» les cieux et qui les leur faisait trouver ; ils les disposèrent  
» dans leur ordre naturel, et les membres se rejoignirent  
» tout à coup de manière à ce qu'il ne restât plus trace de  
» blessures sur le corps.

» Le souverain pontife Clément VIII plaça la fête de Stanislas dans le bréviaire romain, et ordonna que la mémoire du glorieux martyr fût partout célébrée par un double service.

» 23 avril. — *Fête de saint Philippe Benitius.* — LEÇON VI.

» Il fit présent du propre habit qui le recouvrait à un lépreux nu qui demandait l'aumône, et qui ne l'eut pas plus tôt revêtu qu'il fut à l'instant même guéri de sa lèpre.

» Son tombeau rendait la vue aux aveugles, l'usage de leurs jambes aux boiteux, et la vie aux morts.

» 30 août. — *Fête de sainte Rosa à Maria.* — LEÇON IV.

» Le changement extraordinaire qui s'opéra dans ses traits lorsqu'elle était encore au berceau, et qui lui donna la ressemblance d'une rose, fut l'origine de son nom. — A l'âge de cinq ans, elle fit vœu de perpétuelle virginité.

» Plus tard, elle se coupa secrètement une magnifique che-  
» velure, afin que ses parents ne la forçassent pas à se ma-  
» rier. Adonnée au jeûne d'une manière plus qu'humaine,  
» elle passait des carêmes entiers sans manger de pain, ne  
» se nourrissant que de cinq grains de citron par jour  
» (granulis mali citrini).

» LEÇON V.

» Ayant pris l'habit du troisième ordre de Saint-Domi-  
» nique, elle redoubla ses austérités précédentes. Elle in-  
» troduisit de petites pointes d'aiguilles dans un large et  
» rude cilice; elle portait jour et nuit sous son voile une  
» couronne hérissée intérieurement de nombreuses pointes.  
» Marchant de près sur les traces pénibles de sainte Cather-  
» rine de Sienne, elle se ceignit les reins d'une chaîne de  
» fer qui faisait trois fois le tour de son corps, et se fit un  
» lit de troncs d'arbres nouveaux, dont elle remplit les inter-  
» stices de débris de poterie; elle se construisit aussi une  
» petite cellule dans un coin retiré du jardin, et là, livrée à  
» la contemplation des objets célestes, affaiblissant son  
» corps fatigué par une discipline constante, par les absti-  
» nences et les veilles, mais forte en esprit et victorieuse  
» dans de nombreux combats, elle foula aux pieds sans  
» crainte et vainquit toutes les machinations (larvas) des  
» démons.

» 15 octobre. — Fête de sainte Thérèse. — LEÇON VI.

» Elle brûlait d'un tel désir de macérer son corps que,  
» bien que les maladies qui la tourmentaient la sollicitassent  
» d'en agir autrement, elle se martyrisait souvent elle-même  
» au moyen de crin, de chaînes, ou par l'attouchement des  
» orties, et autres pénibles tortures; quelquefois elle se  
» roulait parmi les épines, en s'adressant ainsi à Dieu :  
» « Oh ! Seigneur, la souffrance ou la mort ! » trouvant tou-  
» jours qu'elle périssait de la mort la plus cruelle, aussi

» longtemps qu'elle était éloignée des fontaines célestes de  
» la vie éternelle. Elle excellait dans le don de prophétie,  
» et le Seigneur l'enrichit d'une telle abondance de privi-  
» léges divins qu'elle élevait souvent la voix vers lui pour  
» le supplier de mettre des bornes aux faveurs célestes  
» qu'il lui conférait, et de ne pas perdre aussi vite le souve-  
» nir de ses péchés.

» Elle rendit son âme pure à Dieu, sous la forme d'une  
» colombe. — Au moment de sa mort, on aperçut près  
» d'elle Jésus-Christ, au milieu d'une milice céleste, et un  
» arbre flétri, qui était à côté de sa cellule, fleurit immé-  
» diatement. Son corps, exempt de corruption jusqu'à ce  
» jour et baigné dans un liquide odoriférant, est l'objet  
» d'une pieuse vénération.

» 10 novembre. — *Fête de saint André Avelines.* — LEÇON IV.

» Comme il retournait chez lui après une nuit orageuse,  
» après avoir confessé un homme malade, une forte averse,  
» venant à tomber, éteignit la torche qui l'éclairait ; non-  
» seulement ni lui ni ses amis ne furent mouillés par une  
» pluie des plus abondantes, mais encore une lumière mi-  
» raculeuse, sortant de son corps, servit de guide à ses  
» compagnons.

» 30 avril. — *Fête de sainte Catherine de Sienne.* —

#### LEÇON IV.

» On la vit quelquefois continuer son jeûne depuis le mer-  
» credi des Cendres jusqu'à la fête de l'Ascension, se con-  
» tentant, pour toute nourriture, de la seule communion de  
» l'Eucharistie.

#### LEÇON V.

» Pendant qu'elle demeurait à Pise, ayant été fortifiée un  
» jour du Seigneur par une nourriture céleste, et ravie en

» extase, elle vit le Seigneur crucifié venant avec une grande  
» splendeur, et cinq rayons de lumière, partant des cinq  
» cicatrices de ses plaies, descendirent sur cinq places du  
» corps de Catherine; les rayons se changèrent en une  
» brillante couleur de sang, et se répandirent sous la forme  
» d'une pure lumière, sur ses mains, ses pieds et son cœur.  
» Mais telle fut la douleur qu'elle en ressentit qu'elle pensa  
» qu'elle en serait morte si Dieu ne l'avait soulagée. Son  
» Seigneur donc, plein d'amour, ajouta une nouvelle faveur  
» à la première; car, tandis qu'elle éprouva la douleur cau-  
» sée par les blessures, aucune marque sanglante n'ap-  
» parut. Lorsque la servante de Dieu eut raconté ces faits  
» à Raymond, son confesseur, afin qu'on pût en donner  
» une représentation visible, les soins pieux du fidèle retra-  
» cèrent, à l'aide du pinceau, sur les images de sainte  
» Catherine, les rayons de lumière arrivant aux cinq places  
» sus-mentionnées.

» 7 mars. — *Fête de saint Thomas d'Aquin.* — LEÇON V.

» Pendant qu'il était à Naples, priant avec ferveur de-  
» vant un crucifix, il entendit ces paroles : « Tu as bien  
» écrit de moi, Thomas; quelle récompense veux-tu en  
» recevoir? »

#### LEÇON IV

» Il guérit d'une perte de sang une femme qui avait tou-  
» ché le bord de ses vêtements. »

---

Après avoir cité quelques-uns des miracles rapportés par le Bréviaire, nous voudrions prouver que ce sont là de faux miracles. Sans doute nos preuves sont superflues pour la majorité de nos lecteurs; toutefois nous prions les lecteurs les plus convaincus de cette fausseté d'écouter encore nos raisons; peut-être en résultera-t-il à la fin un fruit inattendu pour eux.

Les miracles rapportés par le Bréviaire, ou, pour donner à notre pensée toute son étendue, les miracles de l'Eglise romaine sont de faux miracles : 1<sup>o</sup> parce qu'ils sont attribués à des hommes qui, eux-mêmes, durant leur vie, n'ont jamais eu de prétention à une puissance miraculeuse. En effet, lisez les ouvrages qui nous restent de saint François de Sales, par exemple, ou des autres saints du Bréviaire, et vous ne trouverez dans aucun, que je sache, la prétention d'avoir ressuscité un mort, guéri d'un seul mot un malade. Or, l'homme qui posséderait un tel privilège en ferait-il un mystère? Ne devrait-il pas au contraire l'étaler à tous les yeux, afin de convaincre l'incrédule? Et si ce n'est qu'après lui et par d'autres que lui que j'apprends qu'il a fait des prodiges, n'ai-je pas là un puissant motif de soupçonner de fausseté ces miracles publiés après sa mort et cachés pendant sa vie? Ce soupçon ne doit-il pas se fortifier lorsque j'apprends qu'il est de règle dans l'Eglise romaine de ne béatifier un homme qu'un siècle après sa mort, et que ce n'est que lorsque tous les témoins possibles à charge ou à décharge ont quitté cette terre que l'on proclame les faits merveilleux que personne ne peut affirmer ou démentir? Si par exemple le saint Thomas-d'Aquin du Bréviaire avait pendant son existence terrestre dit au peuple : Venez et voyez ma puissance; si dans ses écrits il avait donné la liste de ses prodiges, il aurait ainsi fourni à ses contemporains l'occasion de le démentir, et si ceux-ci ne l'avaient pas fait, j'aurais là une forte présomption en faveur de la vérité du miracle. Mais non, rien de tout cela; rien dans sa vie, rien dans ses écrits n'affiche cette prétention; donc je ne lui crois pas une puissance qu'il ne s'est pas attribuée lui-même, et que ses contemporains n'ont pas eu l'occasion de lui contester. Première preuve contre les miracles de l'Eglise de Rome.

2<sup>o</sup> Je ne crois pas aux miracles de l'Eglise romaine, parce qu'ils ne nous sont attestés par aucun témoin oculaire.



En effet, remarquez que toutes ces légendes des saints et des saintes ne reposent que sur des allégations, sur des *on dit, on rapporte*. Celui qui écrit n'est jamais celui qui a vu, et surtout celui qui *décète* le miracle (le pape) n'a ni vu le miracle, ni parlé au témoin. Il y a toujours, entre le témoin allégué et l'autorité qui affirme, plus ou moins d'intermédiaires dont rien ne garantit la véracité. Je puis à la rigueur m'assurer de l'authenticité de tel décret du pape, et me convaincre que c'est bien lui qui l'a porté et signé. Mais comment puis-je m'assurer de la vérité des témoignages sur lesquels il s'appuie? Comment puis-je compter sur l'exactitude de ces témoignages eux-mêmes, lorsqu'ils sont donnés, non par des hommes qui ont vu, mais par des hommes qui ont entendu dire que *d'autres* ont vu? Je le répète, l'absence de témoins oculaires qui pendant leur existence aient dit *j'ai vu*, et qui après leur mort aient laissé des témoignages écrits par eux-mêmes, qui me répètent *nous avons vu*, cette absence de témoins oculaires m'empêche de croire aux miracles de l'Eglise romaine.

3° Mais ces miracles me fussent-ils affirmés par des hommes qui prétendraient avoir été témoins, je ne devrais pas y croire, si ces miracles n'étaient pas en opposition avec les intérêts, les préjugés et les passions de ceux qui les rapportent. Bien loin qu'il en soit ainsi, les miracles *catholiques* me sont affirmés par des catholiques; ils sont allégués précisément en preuve des idées catholiques, et ils viennent à l'appui des intérêts de l'Eglise catholique. Ceux qui me les rapportent sont précisément ceux qui y sont intéressés : c'est d'abord le pape qui a canonisé; avant lui, c'est, par exemple, un religieux du même ordre, ou un moine du même couvent. Toujours, à coup sûr, c'est un membre de la même Eglise qui se glorifie du saint et de ses miracles, qui en tire parti, qui n'a rien à perdre et tout à gagner à soutenir ce qu'il avance. Si, au lieu de cela, je voyais un mahométan, pas exemple, me certifier un miracle

catholique opposé à ses préjugés, à ses passions et à ses intérêts, un miracle qui l'aurait converti et qui l'aurait conduit à renoncer à Mahomet, à la polygamie et à sa fortune, jè devrais tenir compte d'un tel témoignage ; mais nous l'avons dit, ce n'est rien moins que cela ; ces prétendus prodiges n'ont pas eu à convertir ni à changer le moins du monde ceux qui en parlent ; c'est un romain qui affirme un miracle romain dans l'intérêt de Rome et conforme aux opinions du pape.

Me dira-t-on que je suis bien exigeant en fait de preuves ? J'en conviens, mais que l'on convienne aussi que l'importance du sujet est en rapport avec l'exigence que je montre. Un tribunal humain n'est pas plus facile à contenter que moi, et certes, le jugement qu'il rend n'est pas plus important que celui que je dois porter moi-même ; le sien regarde le temps, le mien concerne l'éternité. Présentez à un juge un témoin en faveur d'un accusé ; que ce témoin dise : « Je n'ai pas vu , mais mon voisin m'a dit que sa femme lui avait dit que son grand'père lui avait dit avoir lui-même vu et entendu ce que je vous affirme. » Ce témoignage sera-t-il d'un grand poids dans la cause à juger ? Ou bien si le témoin dit : « J'ai vu et entendu moi-même , et celui dont je vous certifie l'innocence est mon fils ou mon père, sa bourse est la mienne et nous vivons ensemble dans les mêmes goûts, les mêmes idées depuis un demi-siècle, » croyez-vous encore que ce témoignage soit pris en grande considération ? Poser ces questions, c'est les résoudre.

Non ; pour que je croie aux miracles, il faut que ceux qui les ont faits aient eu pendant leur vie la prétention publique de les faire, afin qu'ils puissent être démentis, s'ils me trompent ; il faut qu'ils aient écrit, eux-mêmes, leurs prétentions, et que leurs propres écrits, reconnus authentiques par tous les siècles, soient parvenus entre mes mains, et que j'y lise bien clairement ces mots : *nous avons fait des miracles* ; il ne me faut rien moins que cela afin que j'aie la

certitude que, s'ils n'ont pas été contredits, c'est qu'ils n'ont pas pu l'être.

Non ; pour que je croie à des miracles, il faut que ceux qui me les rapportent en aient été les témoins oculaires, parce que les yeux ne se trompent pas, tandis que les récits, passant de bouche en bouche, s'altèrent.

Enfin tout cela fût-il, tout cela ne me suffirait pas : il faut, pour me convaincre, que ces miracles soient en opposition avec les préjugés, les intérêts et les passions des témoins qui en déposent, afin que je puisse me dire : Un homme qui m'affirme un fait heurtant ses idées, gênant ses passions, renversant sa fortune, cet homme me dit la vérité.

Eh bien, lecteur, tout ce qu'il me faut pour preuve d'un miracle (et vous ne serez pas plus exigeant que moi, je pense), tout cela je le trouve dans les miracles de Jésus-Christ ! en sorte que, tout en niant ceux de l'Eglise romaine, je crois fermement ceux du christianisme, strictement renfermés dans la Bible. Maintenant, voyez vous-même si ces marques de vérité ne se retrouvent pas, par exemple, dans les miracles du Nouveau Testament.

Jésus-Christ et les apôtres ont dit, prêché, crié pendant leur vie à tous ceux qui auraient pu les contredire : Nous faisons des miracles ; venez et voyez !

Ceux qui nous rapportent ces miracles sont des témoins oculaires ; « c'est de ce que nos yeux ont vu, de ce que nos mains ont touché que nous rendons témoignage, » nous disent-ils. Ce qu'ils ont vu, ce n'est pas un, deux, trois miracles, mais bien des centaines de miracles opérés, non dans les ténèbres, mais en plein jour. Le nombre des témoins ne se borne pas aux douze Apôtres ; il s'étend à des milliers de chrétiens du premier siècle, qui ne se convertirent du paganisme et du judaïsme à la religion de Jésus-Christ qu'à la vue des prodiges. Et ceux qui ont fait des miracles, aussi bien que ceux qui en ont été témoins, non-seulement ont publié pendant leur vie leur prétention

et leur témoignage de manière à provoquer la contradiction et les démentis qui ne sont pas venus, mais encore ils ont écrit longuement le récit de ces faits merveilleux ; leur livre a été connu dans tous les siècles , et tous les siècles ont rendu témoignage à son authenticité , en sorte que nous , aujourd'hui possesseurs de ce livre , nous avons la même garantie que ceux qui l'ont reçu de la main des Apôtres.

Mais tout cela n'est rien, si Apôtres et chrétiens du premier siècle n'ont donné leurs témoignages qu'à des prodiges qui flattaient leurs idées , secondaient leurs intérêts, favorisaient leurs passions. Or, en est-il ainsi ? Jugez-en vous-même : ces Apôtres étaient Juifs d'abord , et c'est alors qu'ils ont été témoins des miracles qui renversaient leurs préjugés ; ces chrétiens des premiers siècles étaient païens , d'abord , et c'est alors qu'ils ont vu ces miracles d'une religion qui condamnait leurs passions ; juifs et païens vivaient paisibles , plus ou moins fortunés , lorsqu'ils ont vu ces miracles dont l'affirmation les arrachait à leur vie paisible, renversait leur fortune, et les jetait, eux, moqués, battus et martyrisés, au milieu de la foule ; il me semble que des hommes qui se laissent traîner dans la boue et sur les échafauds plutôt que de rétracter leurs paroles, sont bien dignes de foi ! Et qu'on ne dise pas que toutes les religions ont eu leurs martyrs ; il n'y a pas ici de comparaison à faire. Oui, toutes les religions ont eu des hommes qui sont morts pour attester *qu'ils croyaient* ; mais les Apôtres chrétiens seuls sont morts pour attester qu'ils *avaient vu*. Or, entre attester qu'on a une opinion et attester qu'on a été témoin, il y a une grande distance. On peut être sincère avec des opinions fausses, on ne le peut pas en affirmant des mensonges. L'homme qui dit *je crois* peut se tromper, l'homme qui dit *j'ai vu* ne le peut pas. Et qui nous montrera des martyrs païens, mahométans, qui meurent en disant : J'ai vu Jupiter ou Mahomet opérer

sous mes yeux des miracles pendant trois années sur la terre?

Ainsi : Jésus-Christ a proclamé publiquement sa prétention à faire des miracles ;

Les Apôtres disent en avoir été les témoins oculaires ;

Ces témoins ont soutenu leurs affirmations, alors qu'elles étaient contraires à leurs préjugés, à leurs intérêts, à leurs passions :

Donc ces hommes sont sincères, les miracles de Jésus-Christ ont eu lieu, et le christianisme est une vérité!

